

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

**Date de convocation : 11 octobre 2017**

**Nombre de membres en exercice : 29**  
**Nombre de membres présents : 25**  
**Nombre de votants : 29**

**PRESENTS** : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - MM. Patrice DUMAS - Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - M. Laurent MOLEZ - Mme Françoise LERAY – MM. Marcel JORET - Yann LE GUEN - Aroun PAJANIRADJA - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Patrick MALLET - Mme Sonia GAMEROFF - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - M. Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Ghislaine MARZIN

Mr Pierre HUCKERT

Mme Nathalie LECARDONNEL

Mr Bernard VINATIER

**POUVOIRS** : Pouvoir de Mme Ghislaine MARZIN à Mr Claude JAOUEN  
Pouvoir de Mr Pierre HUCKERT à Madame Sonia GAMEROFF  
Pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à Mr René MARHEM  
Pouvoir de Mr Bernard VINATIER à Mr Yves FERREY

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Marie-Edith MACÉ

### **1 - Rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet**

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

## **2 - Ouvertures exceptionnelles des commerces et concessions automobiles les dimanches et jours fériés pour l'année 2018.**

Le Conseil Municipal, par 19 voix « POUR » et 10 voix « CONTRE » autorise pour l'année 2018, l'ouverture exceptionnelle des commerces :

**1°) pour les salariés des commerces de détail - à l'exclusion des concessions automobiles, et des autres commerces faisant l'objet d'une réglementation particulière – et conformément au protocole d'accord signé à l'échelle du Pays de Rennes, les dimanches suivants :**

- Le dimanche 14 janvier 2018 - 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver
- Le dimanche 16 décembre 2018 - dimanche qui précède Noël
- Le dimanche 23 décembre 2018 - dimanche qui précède Noël

**2°) pour les salariés des concessions automobiles, les dimanches suivants :**

- Le dimanche 21 janvier 2018
  - Le dimanche 18 mars 2018
  - Le dimanche 17 juin 2018
  - Le dimanche 16 septembre 2018
  - Le dimanche 14 octobre 2018
- **Les 3 jours fériés suivants :**
- Le mardi 8 mai 2018 – Victoire 1945
  - Le lundi 21 mai 2018 – Pentecôte
  - Le samedi 14 juillet 2018 – Fête nationale

## **3 - Personnel municipal - modification des conditions d'autorisation de travail à temps partiel**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 les nouvelles modalités d'application d'autorisation de travail à temps partiel du personnel municipal en les limitant au temps partiel de droit, sauf dérogation de l'employeur face à des situations familiales et personnelles difficiles et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **4 - Personnel municipal - variation de temps de travail des agents et modifications de postes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs :

- valide les modifications des postes tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Grade	Ancien Temps de travail	Nouveau temps de travail	Variation en %	Date d'effet
adjoint du patrimoine	35/35	28/35	- 20 %	01/11/2017
adjoint technique	10/35	25/35	+ 43 %	01/11/2017

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **5 - Personnel municipal - création d'un poste de contractuel de catégorie C au restaurant municipal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs :

- valide la création d'un poste de contractuel de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour la durée de l'absence d'un agent titulaire au restaurant municipal,
- fixe la rémunération sur la base du 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent de maîtrise, l'octroi des régimes indemnitaires de ce grade et de la prime de fin d'année proratisée au temps de présence,
- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **6 - Personnel municipal - prime de fin d'année 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le montant de la prime de fin d'année 2017 du personnel municipal à la somme de 695,00 €.

#### **7 - Matériel électoral - convention de prêt à titre gratuit**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la convention de prêt, à titre gratuit, du matériel électoral emprunté par les établissements publics ou privés de la commune.

#### **8 - Fonds de concours 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné à la Ville de Melesse – modification de la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à procéder à la modification de la délibération du Conseil municipal n°2017/2709/99 du 27 septembre 2017 et à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, le versement du fonds de concours s'élevant à la somme de **132 098,89 €** pour l'année 2017 et de l'affecter au financement des travaux relatifs à la réalisation du parking sud de l'église et au programme de voirie 2016,

**Melesse, le 19 octobre 2017**

**Le Maire,**

**Claude JAOUEN**